
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA21 08 0428

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 5 octobre 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA21 08 0429

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0430

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA21 08 0431

La première période des questions du public a lieu de 19h38 à 20h.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Stephanie Brard, 595, rue Saint-Aubin H4M 2J2

stephaniebrard@hotmail.com

Pourquoi est-ce que l'arrondissement de Saint-Laurent ne propose pas de subventions pour l'achat de produits d'hygiène féminine renouvelables? Est-ce que c'est prévu et, si oui, à quelle échéance?

Réponse (Alan DeSousa) : Le programme de subvention pour l'achat de produits hygiéniques écoresponsables sera adopté par le conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021.

Madame Patricia Rasado, H4R 0R1
patricia.rosado@aero.bombardier.com

Madame écrit concernant l'horaire de la collecte de la récupération de l'immeuble le Monarc sur le boulevard Cavendish :

« Ça fait 3 mois qu'on a emménagé au Monarc sur Cavendish. Ça fait 3 mois que le camion de récupération vient ramasser la récupération à 6 am. On a appelé le manager du building qui nous dit que c'est la Ville. On a appelé à la Ville qui nous ont répondu de les appeler au moment où ça se produit. La Ville est fermée à 6 am. Comment fait-on pour faire respecter le règlement municipal exigeant de ne pas faire de bruit entre 9 pm et 7 am? »

Réponse (Alan DeSousa) : Nous avons reçu le GDC 21-266820 et TBE 5140 le 30 septembre 2021. Alix Ossé, agent technique en environnement, a pris contact avec la plaignante le 30 septembre. Il a par la suite contacté le responsable de la compagnie de collecte du recyclage, NRJ en lui rappelant de ne pas débiter la collecte avant 7h30 AM.

Madame/Monsieur LL, 4181, avenue Ernest-Hemingway
loocmy@hotmail.com

Can we put more speed bumps on Ernest-Hemingway west of Cavendish, between Fernand-Dumont and Céline-Marier, especially in front of the playground? Kids are crossing the street to walk on the sidewalk to go to school and too many cars are not respecting the 30 km speed limit in the early mornings.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous ferons une analyse pour évaluer les vitesses pratiquées sur cette rue ainsi que les aménagements en place. Au besoin, des mesures d'atténuation de la vitesse seront prévues dans le contrat des travaux de 2022.

Madame Khadija El Mourabt, H4R 2E4
elmourabtarchi@gmail.com

Comment se fait-il que la Ville donne priorité à un esthétisme de 3 mois maximum avant le confort et l'intérêt de toute une population? Est-ce vraiment l'esthétisme qui importe à la Ville ou c'est qu'on ne veut pas que le monopole déneigeur soit fâché si on le prive de cette grotte d'Ali Baba? 400 \$ en moyenne par ménage! Faisons le calcul! Certains citoyens n'ayant pas les moyens le font eux-mêmes et se cassent le dos, pourquoi? Parce que la vue est moins esthétique avec des tempos? Notez qu'en hiver tout est blanc! On ne voit presque rien! Je vous invite à chercher un autre prétexte.

Réponse (Alan DeSousa) : Il est important de garder à l'esprit que ce règlement a été initialement adopté par l'ancienne Ville de Saint-Laurent avant les fusions municipales de 2001. Ce règlement a été adopté dans le but d'optimiser non seulement l'esthétisme mais, surtout, la sécurité des citoyens. En effet, la sécurité est un enjeu lors de la pose de ces structures en hiver. Le Conseil a réfléchi maintes fois sur cette question. Depuis, chaque fois que la question a été soulevée, le conseil d'arrondissement a décidé de maintenir le règlement en vigueur afin de s'assurer que la sécurité des résidents ne soit pas compromise.—Comme c'est le cas pour tout règlement, les résidents ne seront pas tous d'accord avec celui-ci - les membres du Conseil le savent bien. Ainsi, même si certains résidents aimeraient installer ce type d'abri, d'autres, représentant un plus grand nombre, croient tout le contraire. Pour ces raisons, bien qu'ils soient empathiques envers votre position, les membres du Conseil n'ont pas l'intention d'abroger le règlement autorisant la pose de ces structures temporaires.

Madame Élodie Duqueroix, H4L 3B8
eloduq@hotmail.fr

Quand sera-t-il possible d'installer des tempos dans nos allées? L'esthétisme ne peut être la seule réponse. Un tempo à l'achat est rentabilisé au bout de 2 hivers. Le déneigement est toujours une dépense à fonds perdus et n'assure pas une parfaite condition du sol, puisque la neige peut tomber plusieurs fois par jour et même glacer. La Ville ne doit-elle pas mettre sa priorité sur la sécurité de ses citoyens que sur un esthétisme qui semble ne pas vraiment se justifier?

Est-ce que les sacs pour le ramassage des feuilles seront livrés comme l'an dernier? Où faut-il s'inscrire pour cela?

Réponse (Alan DeSousa) : Concernant les abris, la réponse a été donnée à la question précédente.

Pour ce qui est du ramassage des feuilles mortes, l'Arrondissement distribue des sacs de papier biodégradable au Bureau du citoyen ainsi qu'à l'écoquartier. Vous pouvez donc vous en procurer en vous présentant à l'un de ces lieux avec une preuve de résidence. Il y a une limite d'octroi de dix sacs par immeuble par année. En 2020, la livraison des sacs était offerte afin de limiter le plus possible les déplacements des citoyens compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur Jean-Philippe Daoust, 1460, rue MacDonald
jpdaoust2016@gmail.com

Monsieur le maire, que faites-vous et votre équipe concrètement pour contrer le trafic et la consommation de drogues, le bruit constant, le flânage perturbateur, la présence au vu et au su de tous de gangs de rue sur la rue MacDonald? Que faites-vous pour protéger le droit des résidents du quartier à un environnement paisible et sécuritaire? Comment expliquer d'avoir laissé la situation se détériorer à tel point que la police et la sécurité urbaine n'osent pas intervenir?

Réponse (Alan DeSousa) : Le SPVM est aux faits de cette problématique et travaillent pour résoudre le problème, mais il s'agit d'un travail de longue haleine.

En ce qui concerne le stationnement, il ne faut pas hésiter à contacter les agents de l'Agence de mobilité durable via le numéro non-urgent du SPVM (514-280-2222, option 5).

Finalement, pour les problématiques de consommation et de flânage, il est toujours pertinent de contacter le 911, mais il faut se rappeler que les appels sont classés en ordre de priorité et la priorité numéro 1, est la protection de l'intégrité physique des citoyens. Il est donc possible que le délai de réponse soit parfois long.

Madame Nadir Hafsi, H4L 5H6
nadirhafsi@yahoo.fr

Madame pose une question concernant l'intersection Henri Bourassa/Grenet, qui devient de plus en plus achalandée par des voitures et camions qui font de la vitesse de jour et aussi la nuit. Est-ce qu'il y a un moyen de contourner ce trafic afin de minimiser le risque pour nos enfants et de bitumer les nids de poule?

Également, est-il possible d'exiger des promoteurs de chantiers aux alentours d'irriguer leur chantier pour réduire la pollution et la poussière qui deviennent aussi désagréables.

Réponse (Alan DeSousa) : une évaluation de la programmation des feux de circulation sera faite dans le but d'améliorer la sécurité des piétons à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Grenet.

Madame Catherine Chevrier, 1357, rue Decelles H4L 2C4
catherine.chevrier50@gmail.com

Ma première question concerne la sécurité sur la rue Decelles. Le dos d'âne qui avait été installé au coin de Saint-François-Xavier au printemps dernier a été enlevé il y a quelques jours, certainement en prévision de l'hiver. J'aimerais connaître votre alternative concrète pour dissuader la vitesse sur la rue Decelles, afin de donner aux usagers de la rue un minimum de sécurité.

Ma deuxième question porte sur les déchets qui s'accumulent aux abords des rues fréquentées par de nombreux passants. La semaine dernière, la poubelle du parc Decelles, côté rue Decelles, était tellement pleine qu'elle a fait germer des pousses de déchets tout autour. D'ailleurs, elle n'a été vidée qu'après quelques jours. C'était sans doute exceptionnel de voir un tel débordement, mais tout de même. Sur ce sujet, ma question principale est la suivante : pourquoi si peu de poubelles dans les endroits très passants? De manière complémentaire : pourquoi n'y a-t-il pas plus de poubelles aux intersections principales, par exemple? Pourquoi est-ce que dans le Vieux-Saint-Laurent, à l'Est de Décarie, n'y a-t-il pas de poubelles pour le

recyclage? J'ai fréquemment aperçu le gardien du parc « trier » la poubelle. Il aurait sans doute mieux à faire, comme surveiller la consommation de cannabis qui est pourtant interdite aux abords des parcs.

Ma troisième question est posée dans le contexte électoral actuel. Si vous aviez à faire publiquement le bilan des choses que vous avez échappées au cours de vos mandats coulés dans le béton, à part le traitement exécrationnel de la plainte communautaire des voisins du garage sur Saint-François-Xavier, est-ce que la perte de la gestion du dossier des stationnements au profit du SPVM figurerait sur votre liste?

Réponse (Alan DeSousa) : Les dos-d'âne sur l'ensemble du territoire sont effectivement retirés au début de l'automne pour permettre le déneigement des rues. Le contexte montréalais fait malheureusement en sorte que nous ne pouvons pas les remplacer par d'autres équipements pendant l'hiver sans nuire aux opérations de déneigement. Nous souhaitons vous rappeler que l'un des objectifs du projet de la rue Decelles est de donner plus de place aux piétons et d'améliorer la sécurité de leurs déplacements. Dans ce sens, le projet a permis d'améliorer la sécurité sur cette rue avec le rétrécissement de la chaussée à certains endroits. Lors des prochaines phases d'implantation du projet, nous continuerons à évaluer la situation et à bonifier les aménagements toujours dans l'objectif de réduire les risques de sécurité.

En réponse à votre deuxième question, nous vous remercions pour l'ensemble des suggestions que vous nous avez soumises. Sachez que celles-ci ont été transmises au service concerné qui procédera à une évaluation et proposera des améliorations dans le but d'optimiser la collecte des débris et minimiser l'envoi de ceux-ci au site d'enfouissement.

Comme vous le savez sûrement, la gestion du stationnement relève maintenant de l'Agence de mobilité durable depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette agence a été créée dans le but de développer et de gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous espérons que la nouvelle gestion du stationnement saura mieux satisfaire aux besoins de tous.

Monsieur Esteban Carrillo, 1598, rue Decelles
cammalario@gmail.com

Considérant que des travaux de réfection de la chaussée sont à prévoir sur les rues Du Collège et Sainte-Croix;

Considérant le fort achalandage des trottoirs lors des périodes de fin et de début des cours aux cégeps de Saint-Laurent et Vanier;

Considérant la séquence des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Sainte-Croix et de la rue du Collège;

Sera-t-il possible d'inclure dans le devis de réfection de ces deux voies un élargissement des trottoirs ainsi qu'à ajouter une traverse piétonne diagonale aux intersections suivantes :

- Sainte-Croix/Du Collège;
- Sainte-Croix/De l'Église;
- Sainte-Croix/Decelles?

Réponse (Alan DeSousa) : On reconnaît que Sainte-Croix est très étroite et cause bien des soucis quant aux stationnements, une circulation automobile fluide, le flot de piétons et les pistes cyclables. Cela présente des défis importants pour bien configurer l'ensemble. Le service concerné fera une analyse de la proposition et soumettra ses conclusions.

CA21 08 0432

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du **6 au 23 octobre 2021, Semaine des bibliothèques publiques** dans l'arrondissement de Saint-Laurent ayant pour thème « Ma biblio : une histoire de famille! »
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0433

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du **23 au 31 octobre 2021, Semaine québécoise de réduction des déchets**, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0434

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix;
- CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voie à une ère de paix;
- CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du **5 au 11 novembre 2021, Semaine des vétérans** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.
-

CA21 08 0435

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier;
- CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989;
- CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accréditée Municipalité amie des enfants depuis 2011;
- CONSIDÉRANT que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de l'administration laurentienne.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2021 **Journée mondiale de l'enfance** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0436

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde;
- CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida;
- CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida;
- CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du **21 novembre au 1^{er} décembre 2021, Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida** et le 1^{er} décembre 2021 **Journée mondiale du sida** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0437

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT	que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
CONSIDÉRANT	que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2021, Journée internationale des personnes handicapées .
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0438

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que l'Organisation des Nations unies (ONI) a proclamé le 5 décembre Journée mondiale des bénévoles;
CONSIDÉRANT	que la Journée internationale des bénévoles nous offre l'occasion de remercier celles et ceux qui se consacrent au mieux-être d'autrui;
CONSIDÉRANT	que partout dans le monde et particulièrement au Québec, à Montréal et à Saint-Laurent, des bénévoles se vouent à diverses causes pour aider la collectivité;
CONSIDÉRANT	que le désir d'aider les autres est universel et dépasse les frontières, les cultures et les langues;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur un réseau de bénévoles parmi les mieux implantés et engagés dans nos organismes du milieu.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre 2021 et invite les Laurentiennes et les Laurentiens à exprimer leur appréciation envers leurs concitoyens qui donnent généreusement de leur temps, de leur talent et de leur énergie contribuant ainsi au développement harmonieux de notre communauté.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0439

Le maire de l'Arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2021, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt et un.

CA21 08 0440

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1213058009 relatif à la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec la compagnie 9179-5906 Québec inc. relativement à la construction de la nouvelle rue Ernest-Anctil de la Phase 4I du projet de développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA19-080101 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 5 mars 2019 et autorisant la signature d'une entente entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le promoteur 9179-5906 Québec inc. dans le cadre du projet des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue Ernest-Anctil proposée dans la phase 4I du développement résidentiel Bois-Franc, et autoriser une dépense de 500 438,01 \$, taxes incluses, à être assumée par l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet. Or, à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur;

ATTENDU que l'addenda est requis afin d'actualiser l'entente signée par le Promoteur en fonction des travaux réalisés et à compléter.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec la compagnie 9179-5906 Québec inc. relativement à la construction de la nouvelle rue Ernest-Anctil de la Phase 4I du projet de développement résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA21 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299017 relatif à un soutien financier pour le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 mars 2022 afin de soutenir le projet « HorizonS » du quartier Hodge-Place Benoit, approuver la convention qui s'y rattache et autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ladite convention.

ATTENDU que le quartier Hodge-Place Benoit fait l'objet d'une démarche concertée de revitalisation urbaine intégrée (RUI) depuis l'automne 2006;

ATTENDU que le Comité de coordination de la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit recommande l'acceptation du projet présenté;

ATTENDU que considérant les enjeux de réussite éducative et d'intégration dans le quartier Hodge-Place Benoit, ce projet présente des atouts indéniables, permettant d'intervenir efficacement auprès de la population locale.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 mars 2022 afin de soutenir le projet « HorizonS » du quartier Hodge-Place Benoit;
- 2.- D'approuver la convention de contribution financière du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299020 relatif à un soutien financier totalisant la somme de 32 237 \$ à deux organismes dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

ATTENDU que la quatorzième édition du Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée et s'inscrit dans le cadre des interventions municipales en matière de jeunesse et du Plan d'action 2017 de la *Politique de l'enfant*;

ATTENDU que les deux organismes sont respectivement le Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent avec le projet Génération active et le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit avec le projet L'épanouissement des jeunes par l'instruction;

ATTENDU que l'Arrondissement encourage les organismes du milieu à s'investir dans les zones d'intervention prioritaires identifiées par l'Arrondissement. Les projets retenus interviendront auprès des jeunes vivant dans les quatre zones prioritaires soit, les secteurs Hodge-Place Benoit, Crevier-Norgate, Chameran et Ward-Gold.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 237 \$ à deux organismes dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;
- 2.- D'approuver la convention relative à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299021 relatif à un soutien financier de 10 000 \$ à Accueils au cœur de l'enfance en soutien au projet concerté « Réseau d'inclusion numérique », pour l'année 2021.

ATTENDU que l'enjeu de la fracture numérique est vécu par nos populations vulnérables et identifié par les partenaires du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent depuis la première vague de la COVID-19;

ATTENDU qu'un effort collectif doit être fait pour adresser ensemble cette inégalité et faciliter la transition numérique des familles laurentiennes en situation de défavorisation, et ainsi faciliter leur accès aux sources d'information en lien avec la pandémie et les actions de préventions, ainsi que l'accès aux services de soutien psychosocial et communautaire qui sont actuellement dispensés en mode virtuel;

ATTENDU qu'à l'été 2021, trois cohortes de cinq ateliers ont permis à trente Laurentiens de bénéficier d'une initiation au numérique et à l'informatique;

ATTENDU que devant le succès de participation et la demande pour ces activités, un financement en provenance du Plan d'action intégré en développement social de l'Arrondissement permettra d'offrir deux nouvelles cohortes d'ateliers à l'automne 2021 et augmentera ainsi le nombre de familles soutenues dans l'acquisition de telles compétences

ATTENDU que le soutien financier de l'Arrondissement permet de bonifier le projet « Réseau d'inclusion numérique » en rendant accessible à plus de personnes des ateliers d'initiation à l'informatique et au numérique.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Accueils au cœur de l'enfance en soutien au projet concerté « Réseau d'inclusion numérique », pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213679005 relatif à l'autorisation d'une dépense pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2021-2022.

ATTENDU que le sel de déglçage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale;

ATTENDU qu'en raison de l'élection municipale, il n'y aura pas de conseil d'arrondissement en novembre et qu'il y a une réelle possibilité de rupture de stock pouvant entraîner une problématique de sécurité pour la population;

ATTENDU que la dépense reliée à la fourniture de sel de déglçage des chaussées fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de **1 165 846,50 \$**, taxes incluses, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2021-2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275006 relatif à l'autorisation d'une dépense pour la location de glaces à l'aréna Ronald-Caron du Cégep Saint-Laurent ainsi que pour l'aréna Bonaventure pour la session hiver 2022.

ATTENDU que l'aréna Raymond-Bourque construit en 1968, puis agrandi en 1976, a fermé ses portes pour des rénovations majeures en 2019;

ATTENDU que cette fermeture entraîne des répercussions majeures à l'ensemble des programmes se déroulant à l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU que des retards dans l'échéancier des travaux sont existants;

ATTENDU que l'équipe projet estime que la livraison provisoire du bâtiment est envisageable pour le mois de janvier 2022 et que par la suite, une période de mise en service de huit semaines sera requise pour le démarrage et la formation des systèmes, l'aménagement des espaces et les travaux de correction de déficiences;

ATTENDU que l'Arrondissement désire assurer une continuité de sa programmation par la location d'heures de glaces dans les arénas et patinoires intérieures de la région métropolitaine afin de conserver une partie de la programmation actuelle.

ATTENDU que des glaces aux arénas Bonaventure, Cégep de Saint-Laurent et Sportplexe Pierrefonds ont été loués entre 2019 et 2021 durant les travaux pour assurer cette continuité.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 245 000 \$, taxes incluses, pour la location de glaces à l'aréna Ronald-Caron du Cégep Saint-Laurent ainsi que pour l'aréna Bonaventure pour la session hiver 2022.
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les contrats qui s'y rattachent;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0446

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058010 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels requis pour la détermination des scénarios d'aménagement, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que des documents de soumission, et pour la surveillance des travaux de réaménagement au parc Raymond-Vidal - Soumission - 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080189 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et octroyant un contrat à la firme WSP Canada inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis

et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Appel d'offres public 19-006;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Raymond-Vidal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 26 444,25 \$ au contrat octroyé à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels requis pour la détermination des scénarios d'aménagement, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que des documents de soumission, et pour la surveillance des travaux de réaménagement au parc Raymond-Vidal.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220034 relatif à une dépense additionnelle pour les contingences relatives à la rénovation de l'Agora au Centre des loisirs - Soumission - 21-004.

ATTENDU la résolution numéro CA21 080150 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 avril 2021 et octroyant à la firme Services de rénovation Parabole inc. le contrat pour la rénovation de l'Agora au Centre des loisirs pour un montant total de 110 238,03 \$, taxes incluses - Soumission 21-004;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour augmenter le montant des contingences de 20 000 \$, taxes incluses, à la suite de conditions de chantier particulières.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$, taxes incluses, pour les contingences du contrat octroyé à la firme Services de rénovation Parabole inc. pour la rénovation de l'Agora au Centre des loisirs.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0448

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058012 relatif à une dépense additionnelle dans le cadre de l'entente-cadre 19-006 en regard du projet de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin à l'intersection de la rue Ernest-Anctil - Soumission 21-011.

ATTENDU la résolution numéro CA21 080285 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 29 juin 2021 et octroyant à la firme Bordures et trottoirs Alliance inc. le contrat pour les travaux de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin, à l'intersection de la rue Ernest-Anctil, pour un montant de 613 682,28 \$, taxes incluses - appel d'offres public 21-011;

ATTENDU la résolution CA20 080190 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2020 et octroyant à la firme Axor Experts-Conseils inc. le contrat pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et les documents de soumission ainsi que pour la surveillance des travaux de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour le projet de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin, à l'intersection de la rue Ernest-Anctil.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 46 641,79 \$ pour le projet de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin à l'intersection de la rue Ernest-Anctil.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0449

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2022.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0450

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'élagage pour l'année 2022.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'élagage pour l'année 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0451

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2022.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2022.

ADOPTÉ.

CA21 08 0452

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219193007 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes, leur arrosage et entretien dans l'Arrondissement - 2021-2023 - Soumission 21-522.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises Roseneige (9190-8673 Québec inc.)	98 562,32 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Roseneige (9190-8673 Québec inc.)** le contrat pour des travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes, leur arrosage et entretien dans l'Arrondissement - 2021-2023, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **98 562,32 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-522;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058011 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'architecture de paysage, de préparation de plans, devis et de surveillance de travaux de réfection des installations sportives au parc Noël-Sud – Soumission 21-017.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Stantec Experts-Conseils Itée	261 247,34 \$
Les Services EXP inc.	274 560,30 \$
FNX-INNOV inc.	294 407,28 \$
Groupe Marchand architecture & Design inc. (GMAD)	461 912,06 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Stantec Experts-Conseils Itée** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **261 247,34 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-017;
- 2.- D'autoriser une dépense de **15 905,47 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **65 441,47 \$** à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **342 594,28 \$** pour les services professionnels d'ingénierie et d'architecture de paysage, de préparation de plans, devis et de surveillance de travaux de réfection des installations sportives au parc Noël-Sud;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0454

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217602005 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels pour l'étude de l'offre et de la demande en services, commerces et équipement collectifs du secteur des portes d'entrées de l'Arrondissement - Soumission 21-519.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe Altus	73 009,13 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Altus** le contrat pour des services professionnels pour l'étude de l'offre et de la demande en services, commerces et équipement collectifs du secteur des portes d'entrées de l'Arrondissement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **73 009,13 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-519;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839008 relatif à l'entente bipartite entre le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement de Saint-Laurent concernant la construction d'une école primaire et le développement du pôle Jules-Poitras dans le quartier Chameran.

ATTENDU que le quartier Chameran est parmi les secteurs les plus densément peuplés et que sa population est jeune, vulnérable et majoritairement issue de l'immigration;

ATTENDU que le quartier Chameran est actuellement mal desservi en écoles, espaces verts, services communautaires et équipements culturels, sportifs et de loisirs;

ATTENDU les besoins urgents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) en ajout d'espaces sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement a proposé, dès 2017, au CSSMB de créer un pôle communautaire et scolaire sur le terrain appartenant à l'Arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement s'est engagé, par résolution (CA21 0803218) datée du 29 juin 2021 à déployer tous les efforts afin que les services centraux de la Ville de Montréal présentent dans les meilleurs délais aux instances compétentes une promesse bilatérale de cession d'une partie centrale du lot numéro 1 985 247 du cadastre du Québec d'une superficie maximale de 10 500 mètres carrés pour la construction d'une école primaire par le CSSMB ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver l'entente bipartite entre le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement de Saint-Laurent concernant la construction d'une école primaire et du développement du pôle Jules-Poitras dans le quartier Chameran et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ.

CA21 08 0456

Soumis sommaire décisionnel 1213058007 relatif à l'adoption du Plan d'urgence climatique 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que ce plan est la continuité d'une démarche en développement durable de Saint-Laurent débutée en 2004 lorsque l'Administration laurentienne a choisi d'entreprendre un important virage environnemental;

ATTENDU que l'adoption du Plan d'urgence climatique de l'arrondissement de Saint-Laurent 2021-2030 reflète la vision laurentienne de développer son territoire en considérant la protection de l'environnement et en assurant une qualité de vie adéquate pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain, telle que stipule la *Politique de développement durable* et la déclaration faisant de Saint-Laurent un territoire municipal durable;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter le Plan d'urgence climatique 2021-2030 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA21 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220028 relatif à la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec, pour le projet C-Vert 2021-2022 et afin d'octroyer une contribution financière de 15 000 \$, sans taxes applicables.

ATTENDU que depuis 2009, le conseil d'arrondissement autorise ce partenariat qui est mené par les YMCA du Québec, le Secrétaire à la Jeunesse du Québec et d'autres partenaires locaux;

ATTENDU que C-Vert bénéficie également du soutien financier de partenaires corporatifs par le biais de la Fondation des YMCA du Québec;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'Arrondissement, qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que la contribution financière de l'Arrondissement au projet C-Vert est justifiée par la portée éducative et mobilisatrice auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises;

ATTENDU que le projet C-Vert permet à des jeunes de développer leur implication, leur engagement et leur aptitude en écocitoyenneté et que le tout se traduit par une meilleure connaissance des organismes environnementaux locaux ainsi qu'une augmentation des heures de bénévolat dans la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2021-2022;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216879005 relatif au protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Laurent pour l'utilisation de la Salle Émile-Legault.

ATTENDU que l'Arrondissement diffuse sa programmation culturelle depuis près de quarante ans à la Salle Émile-Legault;

ATTENDU que le protocole d'entente confirmant le partenariat entre l'Arrondissement et le Cégep de Saint-Laurent vise à définir les paramètres et balises qui permettront la diffusion de spectacles composant la majeure partie de la programmation culturelle de Saint-Laurent pour les cinq prochaines années avec une option de renouvellement pour cinq années supplémentaires;

ATTENDU que ladite entente vise, entre autres, à confirmer un nombre minimum d'événements à être présentés annuellement dans cette salle et établit clairement les obligations et engagements des partenaires;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'approuver, tel que soumis, le protocole d'entente avec le Cégep Saint-Laurent d'une durée de cinq ans, incluant la possibilité d'un renouvellement pour cinq années supplémentaires, pour l'utilisation de la Salle Émile-Legault.
2. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA21 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220029 relatif à l'offre du Service de la culture pour la prise en charge par ses services professionnels du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

ATTENDU la résolution numéro CM21 1203 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 27 septembre 2021, offrant aux arrondissements les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale;

ATTENDU qu'il s'agit d'un processus rigoureux et standard auquel sont soumis les arrondissements qui ont la responsabilité d'intégrer des œuvres d'art public dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement;

ATTENDU que dans ce contexte, l'Arrondissement accepte les services professionnels offerts par le Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, le tout en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce, pour une période de 3 ans, se terminant le 23 août 2024.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les services professionnels offerts par le Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

ADOPTÉ.

CA21 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299019 relatif à une demande de subvention en soutien à l'édition 2021 de l'opération « Magasin-Partage de Noël » et visant à autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération.

ATTENDU que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention totalisant la somme de 18 000 \$ à VertCité en soutien à l'édition 2021 de l'opération « Magasin-Partage de Noël »;
- 2.- D'autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220035 relatif à une contribution financière à VertCité pour la gestion des programmes de subvention de produits hygiéniques écoresponsables et de préparation des citoyens aux situations d'urgence et relatif à l'approbation des conventions qui s'y rattachent, le tout, d'une durée d'un an, avec un effet rétroactif débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021.

ATTENDU la mise en place par VertCité du « Programme pour l'achat de produits hygiéniques écoresponsables »;

ATTENDU la mise en place par VertCité du « Programme pour préparer les citoyens aux situations d'urgence »;

ATTENDU que ces programmes permettent de soutenir les objectifs du Plan d'urgence climatique (2021-2030) et de la Planification stratégique de Saint-Laurent (2022-2025) et sont la continuité de la démarche de Saint-Laurent, visant à sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et à les mobiliser pour qu'ils prennent action dans leur quotidien.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à VertCité, pour la gestion des programmes de subvention de produits hygiéniques écoresponsables et de préparation des citoyens aux situations d'urgence sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021;
- 2.- D'approuver et d'autoriser la signature des conventions qui s'y rattachent;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0462

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299018 relatif à des dons individuels non récurrents à cinq organismes communautaires de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2021, en soutien à leurs activités de dépannage alimentaire.

ATTENDU que la demande d'aide alimentaire est toujours grande et qu'elle n'a pas retrouvé son niveau d'avant-pandémie;

ATTENDU qu'il a été convenu de soutenir ces organismes dans leurs différentes opérations, que ce soit en ressources humaines, pour l'achat de denrées ou de transport, etc.;

ATTENDU que ces dons contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser des dons individuels non récurrents de 5 000 \$ à cinq organismes communautaires de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2021, en soutien à leurs activités de dépannage alimentaire, pour un montant total de 25 000 \$, à savoir :

Organisme	Montant recommandé
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit	5 000 \$
Oasis de Saint-Laurent	5 000 \$
Centre d'Encadrement pour Jeunes Femmes Immigrantes	5 000 \$
Corporation Culturelle Latino-Américaine de l'amitié	5 000 \$
Entraides des Familles (Enfam-Québec)	5 000 \$
TOTAL	25 000 \$

- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0463

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054008 relatif à un don à l'organisme L'Oasis de Saint-Laurent, pour atténuer les difficultés causées par la pandémie de la COVID-19. Cette somme non récurrente provient d'une contribution financière de la firme Amusement Fun Show inc.

ATTENDU que la firme Amusement Fun Show inc. a tenu, sur le territoire de Saint-Laurent, un événement d'animation pour les résidents, du 20 au 29 août 2021;

ATTENDU que la firme Amusement Fun Show inc. s'est engagée à verser à l'arrondissement hôte une contribution financière, soit un montant de 2 000 \$;

ATTENDU qu'il est suggéré de faire un don à l'organisme communautaire L'Oasis de Saint-Laurent, pour l'année 2021, afin de soutenir sa mission principale qui vise à venir en aide aux familles démunies de l'arrondissement de Saint-Laurent par la distribution gratuite d'aliments.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don non récurrent et maximal de 2 000 \$ à l'organisme L'Oasis de Saint-Laurent, pour atténuer les difficultés causées par la pandémie de la COVID-19. Cette somme non récurrente provient d'une contribution financière de la firme Amusement Fun Show inc.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA21 08 0464

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839010 relatif à l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que le règlement numéro RCA02-08-2001 et ses amendements sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoient que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19 h 30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin;

ATTENDU que les séances ordinaires prévues le 4 janvier, 5 juillet et 2 août 2022 sont déplacées respectivement au 11 janvier, 28 juin et 9 août 2022;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, chacune débutant à 19 h 30 :

- 11 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 28 juin
- 9 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre

ADOPTÉ.

CA21 08 0465

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 2 et le 29 septembre 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0466

Le règlement numéro RCA08-08-0001-142 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1218729006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2021, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-142 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0467

Le règlement numéro RCA08-08-0001-143 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1218729008).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2021, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-143 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0468

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de bonifier le PIIA sur les grandes propriétés à caractère institutionnel dans les zones S16-024, S16-031 et S16-032 et le pavillon H du Cégep de Saint-Laurent, situé au 696, avenue Sainte-Croix de l'Arrondissement (Ensemble institutionnel de Saint-Laurent), de modifier les dispositions de stationnement pour l'usage école et lieu de culte et de préciser la façon de calculer certains rapports dans la zone S16-031 (sommaire décisionnel numéro 1218729010).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours qui se déroulera du 3 au 17 novembre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0469

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-144 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de bonifier le PIIA sur les grandes propriétés à caractère institutionnel dans les zones S16-024, S16-031 et S16-032 et le pavillon H du Cégep de Saint-Laurent, situé au 696, avenue Sainte-Croix de l'arrondissement (Ensemble institutionnel de Saint-Laurent), de modifier les dispositions de stationnement pour l'usage école et lieu de culte et de préciser la façon de calculer certains rapports dans la zone S16-031.

(1218729010 – RCA08-08-0001-144)

ADOPTÉ.

CA21 08 0470

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1218729011).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours qui se déroulera du 3 au 17 novembre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0471

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-145 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de modifier diverses dispositions.

(1218729011 – RCA08-08-0001-145)

ADOPTÉ.

CA21 08 0472

Le projet de règlement numéro 1054-5 modifiant le règlement 1054 sur les dérogations mineures est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1218729011).

ATTENDU que les dispositions de l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro 1054-5 modifiant le règlement 1054 sur les dérogations mineures tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA21 08 0473

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 1054-5 modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures afin de modifier diverses dispositions.

(1218729011 – 1054-5)

ADOPTÉ.

CA21 08 0474

Le règlement numéro RCA08-08-0003-23 visant à modifier le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1218729007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0003-23 visant à modifier le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA21 08 0475

Le règlement numéro RCA21-08-1-1 visant à modifier le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs visant à abolir les frais de retard pour les abonnés des bibliothèques de Saint-Laurent à compter du 6 octobre 2021 et à autoriser l'amnistie des frais de retard des abonnés aux bibliothèques de Saint-Laurent en date du 6 octobre 2021 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1216747001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 7 septembre 2021, le projet de règlement numéro RCA21-08-1-1 visant à modifier le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs a été présenté et déposé (CA21 080410);

ATTENDU qu'à cette même séance, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA21-08-1-1 visant à modifier le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs (CA21 080411);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA21-08-1-1 visant à modifier le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs, afin d'abolir les frais de retard pour les abonnés des bibliothèques de Saint-Laurent à compter du 6 octobre 2021 et d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonnés aux bibliothèques de Saint-Laurent en date du 6 octobre 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0476

Le projet de règlement numéro 878-48 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière afin de modifier l'article 61.7 concernant les opérations de déneigement est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1213769006).

ATTENDU les articles 105, 130 et 142, ainsi que l'article 47 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) et l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU l'article 626(4) du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro 878-48 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA21 08 0477

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière afin de modifier l'article 61 concernant les opérations de déneigement.

(1213679006 – 878-48)

ADOPTÉ.

CA21 08 0478

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214030 relatif à la création d'un poste de responsable du soutien aux élus I à la Direction de l'arrondissement.

ATTENDU que Saint-Laurent connaît une croissance constante de sa population depuis plus d'une décennie et que les besoins et les attentes des citoyens ont évolué par rapport à l'offre de services;

ATTENDU que l'Arrondissement reçoit et traite annuellement en moyenne plus de 400 demandes de citoyens provenant des élus municipaux;

ATTENDU que la création d'un poste de soutien aux élus permettra de satisfaire à cette réalité et ainsi assurer une réponse intégrée et harmonisée à nos citoyens;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer un poste permanent de responsable du soutien aux élus I (emploi : 217060 - Groupe de traitement FM05 – SBA : XX86000) à la Direction de l'arrondissement (304700);
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0479

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214037 visant à la création et l'abolition de postes à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'élagueur est vacant depuis le 14 août 2021 à la suite de la mutation de son titulaire dans un autre arrondissement;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus et considérant la nature variée des opérations sur une base annuelle, nous recommandons l'abolition de ce poste permanent d'élagueur (poste : 71303 – emploi : 601480, groupe de traitement 13 – SBA : 265410) et la création d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : XX8600, groupe de traitement 3);

ATTENDU qu'un poste permanent de soudeur est vacant depuis le 1^{er} septembre 2021 à la suite du départ à la retraite de son titulaire;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, nous recommandons l'abolition de ce poste permanent de soudeur (poste : 42068 – emploi : 601880, groupe de traitement 17 - SBA : 265414) et la création d'un poste permanent de mécanicien soudeur (emploi 601840 – SBA : XX8600, groupe de traitement 18) et que l'ajout du volet mécanique permettra une plus grande flexibilité opérationnelle à la division.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir le poste permanent d'élagueur (poste : 71303 – emploi : 601480, groupe de traitement 13 – SBA : 265410) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 2.- D'autoriser la création d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : XX8600, groupe de traitement 3) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

- 3.- D'abolir le poste permanent de soudeur (poste : 42068 – emploi : 601880, groupe de traitement 17 – SBA : 265414) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 4.- D'autoriser la création d'un poste permanent de mécanicien soudeur (emploi : 601840 – SBA : XX8600, groupe de traitement 18) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 5.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0480

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214038 relatif à la titularisation de monsieur Marc Lafontaine au poste d'ouvrier général de métiers à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'ouvrier général de métiers est devenu vacant à la suite de la nomination en fonction supérieure de son titulaire dans un autre arrondissement;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Marc Lafontaine (matricule 100190269), employé col bleu, au poste d'ouvrier général de métiers à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (Poste : 40899 - Emploi : 606910 - SBA : 265431 - Centre d'opération : 304741 - Groupe de traitement 010 des cols bleus), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0481

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214039 visant à la création et l'abolition de postes à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Division des ressources humaines effectuée récemment qui concluait qu'un poste d'agent(e) préposé aux indemnités conviendrait mieux à leurs obligations;

ATTENDU que la création de ce poste temporaire d'agent(e) préposé aux indemnités sera financée par l'abolition du poste permanent agent(e) de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (poste: 59596, emploi:723410, SBA:266350) qui est présentement vacant.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser l'abolition du poste permanent d'agent(e) de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe (Poste : 59596 – Emploi : 723410 – SBA : 266350);
- 2.- D'autoriser la création d'un poste temporaire d'agent(e) préposé aux indemnités (Poste : à créer – Emploi : 211330 – SBA : XX8600 - Groupe de traitement FM03) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2022;
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0482

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839007 relatif à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement et de deux secrétaires d'arrondissement substitués.

ATTENDU l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) qui prévoit la nomination d'un secrétaire pour chaque arrondissement;

ATTENDU que la fonction de secrétaire du conseil d'arrondissement est actuellement détenue par monsieur Benoit Turenne, secrétaire-rechercheur.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer, à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement, monsieur Daniel Simon, directeur des Services administratifs et du Greffe;
- 2.- De nommer, à titre de secrétaires d'arrondissement substitués, monsieur Benoit Turenne, secrétaire-rechercheur et madame Sonia Beauchemin, cheffe de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

CA21 08 0483

Dépôt du rapport, pour les mois de mai à août 2021, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA21 08 0484

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h32

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **maire Alan DeSousa** souligne la fin du mandat pour le présent Conseil et insiste sur la qualité des réalisations de celui-ci depuis quatre ans. La pandémie n'a certes pas aidé les choses, mais ses collègues et lui ont su relever les défis et livrer la marchandise. La tâche accomplie par le Conseil depuis 2017 et les tâches du maire ont été grandement facilitées par les qualités professionnelles et personnelles de ses collègues du Conseil.

Mais ce travail n'aurait pas pu être si bien réalisé sans le support étroit fourni par la direction de l'Arrondissement et l'équipe de directeurs. Il tient d'ailleurs à souligner la qualité du leadership de madame Isabelle Bastien.

Il offre ses sincères remerciements aux citoyens pour la confiance accordée depuis les quatre dernières années. Cette confiance de la population envers l'ensemble des membres du Conseil a permis à ces derniers d'offrir le meilleur d'eux-mêmes et ainsi de mieux servir les citoyens. Il est fier du bilan des quatre dernières années et invite la population à faire l'effort d'en prendre connaissance et de constater le travail réalisé par le Conseil, qui fait également l'envie de nombreux arrondissements et de plusieurs municipalités du Québec.

Il reconnaît qu'il s'agit d'une journée triste pour lui en raison du départ de deux précieux collègues avec qui il adorait travailler. Il est ému de penser qu'il s'agit aujourd'hui du dernier conseil d'arrondissement pour Madame Michèle D. Biron, qui quitte la politique municipale avec plus de 39 ans de service et d'expérience. Il la remercie ainsi que sa famille pour le travail qu'elle a accompli et pour son rôle de pionnière pour les femmes de Saint-Laurent. Il lui offre ses sincères remerciements en son nom personnel, celui du Conseil et des citoyens de Saint-Laurent.

Quant à monsieur Francesco Miele, il souligne l'immense énergie que celui-ci a toujours dispensée pour les projets qui lui tiennent à cœur et souligne qu'il a grandement apprécié travailler avec lui sur plusieurs dossiers d'importance. Il a fourni et investi tant d'effort dans chacun de ses mandats. M. Miele est un individu chaleureux, avec un grand sens de l'humour et totalement dévoué aux causes auxquelles il croit, et ce, depuis le premier jour où il a été élu jusqu'au dernier aujourd'hui, tant au CA qu'au CM. Merci Francesco Miele.

Le **conseiller Jacques Cohen**, tout en précisant qu'il termine son premier mandat, tient particulièrement à remercier ses collègues du Conseil qui ont su lui ouvrir les portes et faire preuve d'une très grande disponibilité. Ce premier mandat a été extrêmement stimulant et il tient à remercier également les directeurs et les équipes de madame Isabelle Bastien.

Il offre ses sincères remerciements aux citoyens qui lui ont fait confiance et souligne à grands traits les réalisations accomplies en quatre ans, particulièrement au niveau de la qualité de vie des citoyens et de l'environnement.

Il se dit très attristé, mais aussi très excité pour ses deux collègues qui quittent aujourd'hui la vie politique. Il leur souhaite d'avoir plus de temps avec leurs proches et de nouveaux défis et aventures à relever. Il offre un remerciement particulier à Francesco Miele et à sa famille tout en précisant qu'il le considère comme un ami et un frère.

Pour sa collègue Michèle D. Biron, qu'il connaît depuis de nombreuses années grâce à feu père Maurice, il lui souhaite une très belle retraite, amplement méritée. Sa famille et la sienne se connaissent depuis si longtemps qu'il sera difficile de ne pas la côtoyer au comité plénier du lundi. Il mentionne que ce fut un réel privilège que de travailler avec elle et rappelle la chance des concitoyens de Saint-Laurent d'avoir pu en profiter aussi longtemps.

Le **conseiller Aref Salem** souligne qu'il s'agit d'une soirée très difficile pour lui et pour l'ensemble du Conseil. Il s'estime chanceux d'avoir eu cette magnifique occasion de travailler avec Michèle et Francesco depuis de nombreuses années et se dit très bien entouré depuis sa propre arrivée au Conseil. Il ajoute que madame Biron peut partir avec le sentiment réel du devoir accompli et se dit bouleversé par son absence au prochain comité plénier du lundi. Il s'agit de la fin d'un mandat, mais surtout la fin d'une époque.

Pour lui, les collègues du Conseil sont comme une deuxième famille, une famille politique où l'on a passé beaucoup de temps ensemble, souvent plus qu'avec les membres de nos propres familles. Il s'agit d'un moment difficile, mais il se dit consolé que Michèle sera toujours là et il se promet de la tenir au courant des actions du Conseil.

Pour Francesco Miele, il tient à souligner le rôle de mentor que celui-ci a partagé avec les membres du Conseil avec sa très grande expérience politique. Il perd un collègue et un ami sincère qui va lui manquer énormément dans les années à venir.

Ce sont deux départs qui lui font mal et il aurait vraiment aimé qu'ils soient toujours là.

Enfin, il ajoute ses sincères remerciements à Isabelle Bastien et à son équipe de direction sans laquelle rien ne serait possible à l'Arrondissement.

Le **conseiller Francesco Miele** souligne qu'il quitte en même temps que madame Biron et qu'il considère cela comme un honneur. Depuis 11 ans, il est en politique active auprès du conseil d'arrondissement et du conseil municipal et il tient à remercier sincèrement les citoyens qu'il a représentés durant ces années. Il se souvient du jour où il est allé cogner à la porte de monsieur DeSousa pour lui faire connaître son réel intérêt pour le poste qui venait malheureusement de se libérer avec le départ de monsieur Laval Demers.

Le voici arrivé au terme de trois mandats où il se considère chanceux et heureux d'avoir accompli beaucoup de choses, avec de petites et de grandes réalisations. Il quitte avec le sentiment du devoir accompli avec ses collègues du Conseil, comptant multiples réalisations concrètes comme la bibliothèque Du Bois, la réserve muséale, le Complexe sportif, les voies réservées, les deux stations de métro enfin accessibles pour tous, les projets résidentiels avant-gardistes, le maintien de l'harmonie entre les diverses communautés qui composent la population de Saint-Laurent, les règlements ambitieux, mais nécessaires, les dossiers environnementaux, le maintien du pôle institutionnel des terrains des Sœurs de Sainte-Croix, et une quantité d'autres dossiers qui composent une infime partie des réalisations de ce Conseil depuis 11 ans.

Il souligne qu'une des réalisations dont il est le plus fier fut la nomination d'Isabelle Bastien à la tête de l'Arrondissement. Elle a su mettre les efforts nécessaires pour construire une équipe de directeurs où chaque maillon est essentiel pour la réalisation des choix du Conseil pour l'Arrondissement.

Il note que ce fut un réel plaisir de travailler sur le comité du CCU et remercie sincèrement tous ses membres ainsi que ceux de la DAUSE travaillant pour ce comité. Il remercie également tous les membres de sa famille qui lui ont permis d'effectuer ce travail avec autant de disponibilité et de passion.

Il remercie sincèrement Alan DeSousa de lui avoir donné sa chance. Il souligne la vision de celui-ci et son sens du devoir extraordinaire et le fait qu'il soit une bonne personne avant tout qui se donne pleinement pour sa communauté.

Enfin, il ajoute que Michèle Biron est une personne qui dépasse largement les limites de l'Arrondissement. Elle est une véritable institution au Québec, première femme élue à Saint-Laurent en 1982, d'une grande dignité, honnêteté, toujours présente et d'une mémoire encyclopédique. Il souligne que son départ est une grande perte pour la vie politique du Québec. Elle laisse un legs incroyable et immense qu'elle a toujours livré en toute simplicité. Il lui souhaite une très belle retraite et surtout beaucoup de santé pour la suite.

Il termine en remerciant sincèrement ses collègues, les membres de l'Arrondissement et les citoyens de Saint-Laurent pour leurs marques de confiance durant toutes ces années.

La **conseillère Michèle D. Biron** reçoit tous les compliments avec beaucoup de modestie et remercie sincèrement ses collègues. Il s'agit aujourd'hui de la fin d'un long parcours de 10 mandats consécutifs et sans interruption. Elle a réellement le sentiment du devoir accompli.

Elle remercie personnellement Isabelle Bastien et tous les directeurs, mais tient aussi à montrer sa gratitude aux employés cols blancs et les employés cols bleus, aux membres du CCU qu'elle quitte avec regret.

Elle remercie également tous les organismes communautaires en leur souhaitant longue vie. Elle remercie également les membres du Musée des métiers d'art du Québec (MUMAQ), des commissions où elle a siégé et à son mari Gilles et sa famille qui lui ont permis de faire ce qu'elle a fait depuis 1982.

Elle offre ses sincères remerciements à Sylvie Renou, son adjointe pour toutes les choses qu'elle a faites et qui dépassaient largement son mandat.

À Francesco Miele, avec qui elle a tellement aimé travailler durant toutes ces années, elle lui souhaite une vie heureuse.

Elle offre ses remerciements à ses amis du Conseil et elle ajoute qu'elle va trouver difficile de ne plus les voir le lundi matin pour le comité plénier et toutes ces autres occasions qui faisaient leur quotidien.

Toute bonne chose a une fin, mais elle se dit heureuse d'y être arrivée. Elle ajoute une immense gratitude à ses concitoyens pour la confiance qui lui a été accordée depuis 1982 et, finalement, un remerciement du fond du cœur à Alan DeSousa pour toutes ces années.

CA21 08 0485

La deuxième période des questions du public débute à 22h17.

Aucune question n'a été posée.

CA21 08 0486

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22h17.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 23 novembre 2021.
